



**Union nationale des Syndicats cgt des Personnels des Associations
et Organismes sociaux, sportifs & Culturels**

14-16 rue des Lilas 75019 Paris | 01 42 40 94 02 | contact@uspaoc-cgt.fr

www.uspaoc-cgt.fr

A Monsieur Jean Michel BLANQUER

Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports

A Madame Elisabeth BORNE

Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

A Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

Paris, Le 19 avril 2021

Objet : Liste des métiers prioritaires vaccination contre la Covid-19

LETTRE OUVERTE AUX SALARIES DE L'ANIMATION, DES CENTRES SOCIAUX, DU SPORT, DES CRECHES et DES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

Madame, Messieurs les Ministres,

Une nouvelle fois nous constatons que nos métiers ne sont pas pris en compte, alors que depuis mars 2020 nous sommes en première ligne et subissons de plein fouet les conséquences du COVID. Tant sur le plan sanitaire que sur la question de la précarité et de la perte du pouvoir d'activités et de pouvoir d'achat.

Il y a quelques jours, Une nouvelle liste des métiers prioritaires pour se faire vacciner contre la Covid-19 vient d'être publiée. Une nouvelle fois, l'USPAOC CGT constate que les métiers relevant de l'Animation, des Centres Sociaux, du Sport, des Crèches et des Associations de Développement Social Local n'y figurent pas.

Notre organisation ne comprend pas les raisons pour lesquelles les salariés œuvrant dans le domaine social, se trouvant en première ligne pour comprendre, guider, aider et répondre aux besoins de la population, accueillant les « tout-petits » dans les crèches et les plus grands dans les structures d'animation et sportives puissent une nouvelle fois être oubliés. Leur activité, s'exerçant souvent en milieu clos, avec des publics de tout âge, avec des difficultés à respecter les gestes barrières, relève de conduite à risque.

Face à cet état de fait, notre organisation demande la prise en compte de nos métiers relevant de l'Animation, des Centres Sociaux, du Sport, des Crèches et des Associations de Développement Social Local comme prioritaires pour se faire vacciner contre la Covid-19. Au regard de l'importance de ces métiers dans un contexte de crise sociale et économique, nous demandons à ce que le critère d'âge (55 ans) disparaisse.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les Ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

BRINI Bouziane
Secrétaire général

